



Garantit le respect des conditions requises par les autorités grâce à une organisation systématique dans la gestion de la qualité

Services linguistiques dans le secteur public

Pour répondre aux besoins d'une population multiculturelle, il est nécessaire que les informations et formulaires des ministères et des autorités publics soient proposés et gérés dans diverses langues.

Depuis plus de 40 ans, KERN apporte son soutien aux entreprises et aux autorités de l'ensemble du secteur public en offrant ses compétences en matière de communication en langues étrangères.

En font notamment partie diverses fondations de droit public, des institutions, ainsi que des collectivités locales, des syndicats et des organismes tout comme la République fédérale d'Allemagne ou les Länder, les chambres de commerce et d'industrie ainsi que des associations communales ou collectives régionales.

La traduction professionnelle, une activité réservée aux traducteurs hautement qualifiés

Grâce à une organisation systématique de la gestion de la qualité, KERN garantit le respect des conditions requises par les autorités et assure la prise en considération de toutes les particularités des

différents domaines, même en cas de courts délais, ainsi que l'homogénéité des contenus.

La palette des traductions effectuées par KERN dans ce domaine s'étend des correspondances d'affaires, communiqués de presse et rapports d'activité jusqu'aux documents du service public tels que les appels d'offres, en passant par les contrats et les mémoires juridiques.

KERN dispose d'une équipe de traducteurs spécialisés extrêmement compétents pouvant s'appuyer sur, outre leur formation linguistique, leurs compétences dans divers domaines relatifs aux institutions et aux entités du droit public, tout comme aux associations caritatives.

De plus, KERN dispose d'un réseau de diplômés de l'enseignement supérieur expérimentés, notamment dans les secteurs du droit et de la politique de l'éducation, qui effectuent au besoin une relecture des traductions dans leur langue maternelle et contrôlent l'exactitude des termes ainsi que le respect de la syntaxe et de la sémantique des traductions réalisées dans leur domaine de compétences respectif.

KERN s'est spécialisé dans les secteurs suivants :

► **Droit**

Contrats, accords, assignations, pièces écrites, sentences juridiques, déclarations sur l'honneur, affidavits et autorisations, rapports d'audit et d'experts, dépôt de bilan et documents, extraits du registre du commerce, statuts.

► **Informations gouvernementales**

Sites Internet de ministères et d'institutions publiques, brochures d'informations et formulaires, annonces publiques, revues de presse, appel d'offres, conférences et présentations.

► **Finance et comptabilité**

Rapports annuels et d'activité, bilans, calculs des profits et des pertes, directives fiscales et estimations.

► **Actes et documents officiels**

Testaments et procurations, contrats de bail, actes de mariage et de naissance, certificats de capacité à mariage, documents d'identité, relevés de notes, diplômes, dossiers de naturalisation.

Assermentation

Les traducteurs spécialisés assermentés de KERN établissent des traductions assermentées pour la remise aux autorités et aux tribunaux. Le réseau mondial de KERN garantit l'assermentation ainsi que sa validité juridique, et au besoin une nouvelle assermentation de documents établis hors d'Allemagne afin qu'ils respectent la législation des pays auxquels les traductions sont destinées.

Interprétation

Les interprètes de conférence de KERN et les interprètes assermentés exercent leurs compétences lors de négociations, conversations téléphoniques et conversations entre les citoyens et les institutions gouvernementales ou pour la communication au sein des autorités et des conférences internationales mettant en scène de nombreux fonctionnaires du gouvernement.



KERN SARL – Lyon

54 rue de la République, 69002 Lyon
Tél. : 04 78 37 83 73 · Fax : 04 78 37 79 99
kern.lyon@e-kern.com · www.e-kern.com

KERN SARL – Paris

35 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
Tél. : 01 53 93 85 20 · Fax : 01 45 63 79 43
kern.paris@e-kern.com · www.e-kern.com

Amsterdam

Tél. : +31 20 520 0740
kern.amsterdam@e-kern.com

Berlin

Tél. : +49 30 275 81 45-0
kern.berlin@e-kern.com

Cologne

Tél. : +49 221 21 95 08
kern.koeln@e-kern.com

Francfort

Tél. : +49 69 75 60 73-0
kern.frankfurt@e-kern.com

Hambourg

Tél. : +49 40 650 67 99-0
kern.hamburg@e-kern.com

Hong Kong

Tél. : +852 28 50 44 55
kern.hk@e-kern.com

Londres

Tél. : +44 20 78 31 56 00
kern.london@e-kern.com

Munich

Tél. : +49 89 232 49 08-0
kern.muenchen@e-kern.com

New York

Tél. : +1 212 953 2070
kern.ny@e-kern.com

San Francisco

Tél. : +1 415 433 5376
kern.sf@e-kern.com

Vienne

Tél. : +43 1 58 12 83 40
kern.wien@e-kern.com

**Pour plus d'informations,
visitez notre site Internet**